



Enquête sur les fermes de mars 2005

Québec, Ontario et Colombie-Britannique

(sud de Peace River)



CONFIDENTIEL une fois rempli
 Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

La présente enquête vise à recueillir des renseignements sur les grains que vous avez en entrepôt et les grandes cultures que vous prévoyez faire cette année.

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Revisez l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont erronés ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

FRM				
	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)		Code régional	
NA 1				
	Nom de famille	Téléphone		
	Prénom et initiale			
ADR				
	R.R.	Case postale	Numéro et nom de la rue	
	Code postal	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)		
COU				
	Courriel (s'il y a lieu)			
NA 3				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone		
NA 4				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone		
SPA				
	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)			

SECTION A GRAINS EN ENTREPÔT

Les questions suivantes portent sur les grains entreposés dans votre ferme le 31 mars 2005.

- **Inclure** : - les grains récoltés en 2004 ou avant;
- les grains appartenant à quelqu'un d'autre entreposés dans votre ferme;
- les grains achetés comme aliments pour animaux ou comme semence.

- **Exclure** : - les aliments de marque achetés pour les animaux (ration alimentaire);
- les grains vous appartenant entreposés à l'extérieur de votre ferme (p. ex., éleveur, autre ferme, bon de stockage, entreposage en copropriété).

IMPORTANT : Les cultures récoltées pour le fourrage ou l'ensilage vert ne devraient pas être comptées parmi les « grains en entrepôt ».

1. Prévoyez-vous avoir des grains en entrepôt dans votre ferme le 31 mars 2005?

Oui 806

Non 806 (ALLEZ À LA SECTION B.)

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez la quantité que vous prévoyez avoir en entrepôt dans votre ferme le 31 mars 2005.

Culture	Code	Quantité en entrepôt	Unité de mesure						
			bois	tm	ti	kg	lb	cwt	Autres
a. Avoine	508		1	2	3	4	5	6	
b. Blé de printemps	503		1	2	3	4	5	6	
(Si répondant du Québec, allez à la question 4. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B.)									
c. Blé d'hiver	506		1	2	3	4	5	6	
(Si répondant du Québec, allez à la question 5. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B.)									
d. Canola	515		1	2	3	4	5	6	
e. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	513		1	2	3	4	5	6	
f. Haricots secs de couleur, total	536		1	2	3	4	5	6	
g. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	529		1	2	3	4	5	6	
h. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	516		1	2	3	4	5	6	
3. Quel est le taux d'humidité du maïs-grain entreposé?									
(Si répondant du Québec, allez à la question 6. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B.)									
i. Orge	509		1	2	3	4	5	6	
j. Seigle (d'automne et de printemps)	582		1	2	3	4	5	6	
k. Soya	528		1	2	3	4	5	6	

(ALLEZ À LA SECTION B.)

QUÉBEC

Répondants du Québec seulement

- 4. Quel pourcentage de votre blé de printemps en entrepôt est destiné à la consommation humaine?**
- 5. Quel pourcentage de votre blé d'hiver en entrepôt est destiné à la consommation humaine?**
- 6. Quel pourcentage de votre maïs-grain en entrepôt est destiné à la vente?**

Code	%
972	<input type="checkbox"/>
606	<input type="checkbox"/>
900	<input type="checkbox"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA SECTION B.)

Les questions suivantes portent sur TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES.

● **Inclure :** - les superficies louées des autres exploitations et les terres de la Couronne ou les terres publiques servant à l'agriculture.

● **Exclure :** - les superficies louées à d'autres exploitations.

SECTION B BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE

1. **Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne de 2004?**

Oui 095 Non 095 (ALLEZ À LA SECTION C.)

2. **Quelles cultures avez-vous semées?**

Blé d'hiver Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3. **Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficie ensemencée et votre superficie restante à récolter pour le grain.**

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM			Code	Superficie restante à récolter
			ac	ha	arp		
a. Blé d'hiver	106	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	206	<input type="checkbox"/>
(Si répondant du Québec, allez à la question 4. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la Section C.)							
b. Seigle d'automne	112	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	212	<input type="checkbox"/>
c. Total des superficies restantes à récolter (somme de 3a à 3b)			<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3		<input type="checkbox"/>

(ALLEZ À LA SECTION C.)

QUÉBEC

Répondants du Québec seulement

4. **Quel pourcentage de votre blé d'hiver restant à récolter pour le grain est destiné à la consommation humaine?**

Code	%
097	<input type="checkbox"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA SECTION C.)

SECTION C PRÉVISIONS D'ENSEMENCEMENT

1. Prévoyez-vous faire des grandes cultures en 2005?

Oui Non (ALLEZ À LA SECTION D.)

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez la superficie que vous prévoyez ensemençer.

Culture	Code	Superficie ensemençée	UDM		
			ac	ha	arp
a. Avoine	208	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
b. Betteraves à sucre	232	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
c. Blé de printemps	203	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
(Si répondant du Québec, allez à la question 3. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section D.)					
d. Canola (inclure le canola d'hiver semé à l'automne de 2004)	215	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
e. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
f. Féveroles (faba / fava beans, gourgane)	235	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
g. Haricots secs canneberge (Romano, Speckled Sugar)	257	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
h. Haricots secs Great Northern (Gros blancs)	263	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
i. Haricots secs noirs (Black Turtle, Preto)	246	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
j. Haricots secs Pinto	265	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
k. Haricots secs rognons rouge foncé	262	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
l. Haricots secs rognons rouge pâle	264	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
m. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	229	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
n. Haricots secs rouges petits (mexicains rouges)	266	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
o. Haricots secs, autres et inconnus	267	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
p. Maïs fourrager	217	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
q. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	216	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
r. Orge (inclure l'orge d'hiver semée à l'automne de 2004)	209	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
s. Pommes de terre	218	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
t. Sarrasin	226	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
u. Seigle de printemps	210	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
v. Soya	228	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
w. Tabac	227	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
x. Autres grandes cultures (inscrivez dans les commentaires)	225	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
y. Total des superficies ensemençées (somme de 2a à 2x)		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(ALLEZ À LA SECTION D.)

QUÉBEC

Répondants du Québec seulement

3. Quel pourcentage de votre superficie de blé de printemps est destiné à la consommation humaine?

Code	%
603	<input type="text"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA SECTION D.)

SECTION D FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

● Luzerne et mélanges de luzerne

Inclure : Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

● Autres sortes de foin

Inclure : Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

● Semences de plantes fourragères

Inclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

1. Aurez-vous du foin ou des semences de plantes fourragères en 2005?

Oui Non (ALLEZ À LA SECTION E.)

2. Quelles cultures aurez-vous?

Luzerne et mélanges de luzerne
(ALLEZ À LA QUESTION 3.)

Autres sortes de foin
(ALLEZ À LA QUESTION 4.)

Semences de plantes fourragères
(ALLEZ À LA QUESTION 5.)

LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

3. Quelle sera votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Luzerne et mélanges de luzerne	249		ac	ha	arp

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

AUTRES SORTES DE FOIN

4. Quelle sera votre superficie totale des autres sortes de foin? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Autres sortes de foin	256		ac	ha	arp

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

5. Quelle sera votre superficie totale des semences de plantes fourragères? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Semences de plantes fourragères	247		ac	ha	arp

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

6. Total des superficies de foin et de semences de plantes fourragères (somme de D3 à D5)		UDM		
		ac	ha	arp

(ALLEZ À LA SECTION E.)

SECTION E

AUTRES SUPERFICIES

● **Terre améliorée pour le pâturage ou le pacage :**

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage et qui a été améliorée dans les dernières années par la culture, le drainage, l'irrigation, la fertilisation, l'ensemencement ou la pulvérisation pour le contrôle des mauvaises herbes ou des broussailles.

Exclure : - Les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les semences de plantes fourragères;
- Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

● **Terre non améliorée pour le pâturage ou le pacage :**

Les pâturages ou pacages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies, les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

Exclure : - Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

● **Autres terres :**

- La superficie occupée par la ferme : les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins;
- Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture;
- Les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées;
- Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourbiers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation;
- Nouvelles terres enfouies : terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite;
- Terre en jachère : terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour conserver l'humidité dans le sol ainsi que pour contrôler les mauvaises herbes;
- Jachère chimique : jachère où l'on fait des traitements herbicides sans travailler le sol;
- Terre en repos : terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou à des fins agricoles l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année;
- Fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël et gazon.

En 2005, quelle sera votre superficie totale des terres améliorées pour le pâturage ou le pacage, des terres non améliorées pour le pâturage ou le pacage et des autres terres?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
1. Terres améliorées pour le pâturage ou le pacage	222	●	● 1	● 2	● 3
2. Terres non améliorées pour le pâturage ou le pacage	237	●	● 1	● 2	● 3
3. Autres terres	241	●	● 1	● 2	● 3
4. Total des autres superficies (somme de E1 à E3)		●	● 1	● 2	● 3

(ALLEZ À LA SECTION F.)

SECTION F

SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME

Quelle sera la superficie totale de la ferme en 2005?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
1. Superficie totale de la ferme		●	● 1	● 2	● 3
2. Somme de B3c + C2y + D6 + E4	201	●	● 1	● 2	● 3
3. Différence de F1 et F2 (F1-F2) Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires.		●	● 1	● 2	● 3

(ALLEZ À LA SECTION G.)

